



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2021-90069

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **2 août 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90069**.

Cette demande, déposée par le représentant de la propriétaire du lot 6 334 364, situé au 3, rue McCarthy dans la zone C-34, vise à régulariser un bâtiment principal avec une implantation et un alignement dérogatoire. La grille de spécifications de la zone C-34 à l'Annexe 3 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la marge de recul latérale minimale d'un bâtiment principal est de 5 mètres. Le premier élément dérogatoire du bâtiment principal est donc sa marge de recul latérale gauche de 4,79 mètres. L'article 6.3 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la façade avant d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne avant ou être implantée avec un angle de 10° maximum par rapport à la ligne avant. Le second élément dérogatoire du bâtiment principal est donc son alignement de 86° par rapport à la ligne avant du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 2 août 2021 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

Conformément aux directives de santé publique, la Ville s'assurera de mettre en place toutes les mesures sanitaires et de distanciation prescrites pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes à ladite séance.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2021**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA